

## COURS D'ÉTÉ 2024 OFFERTS EN 5<sup>e</sup> SECONDAIRE Épreuve seulement

Remise d'un document qui contient des éléments de théorie, des stratégies, des exercices et un corrigé. Ce document préparatoire permet à l'élève de se préparer individuellement à la reprise de l'épreuve.

### Matières

- Français : (lecture – 132-510) (écriture – 132-520)  
(communication orale 132-530 si nécessaire)

### Critères d'admission – Français écriture

- L'élève doit obtenir un résultat de 55 % ou plus à la **compétence ministérielle en écriture** ou avoir une mention ABS ou ANN ou ECH sur son relevé du MEQ pour pouvoir s'inscrire uniquement à l'épreuve sans faire le cours.
- Les chances de réussir une épreuve sans cours sont très réduites.

### Inscription

- L'inscription se fera à l'école secondaire fréquentée par l'élève pendant l'année scolaire 2023-2024.

### Coûts

- La passation de l'épreuve est **gratuite**.

### Particularités

- **11 juillet 2024 (13 h 30 à 16 heures / 18 h 30 à 20 heures) à l'école Thérèse-Martin :**  
Français, 5<sup>e</sup> secondaire, lecture 132-510 et/ou communication orale 132-530 (remise des textes préparatoires)
  - **17 juillet 2024 (9 h 00 à 11 heures) à l'école Thérèse-Martin :**  
Français, 5<sup>e</sup> secondaire, lecture 132-510 (préparation à l'épreuve de lecture)
  - **18 juillet 2024 (10 h 00 à 16 heures / 18 h 30 à 20 heures) à l'école Thérèse-Martin :**  
Français 5<sup>e</sup> secondaire, écriture 132-520 (remise du dossier préparatoire)
  - **22 juillet 2024 (13 h à 16 heures à l'école Thérèse-Martin (1<sup>re</sup> possibilité) :**  
Français 5<sup>e</sup> secondaire, écriture 132-520 (Vérification de la feuille de notes)
  - **24 juillet 2024 (13 h à 16 heures / 18 h 30 à 20 heures) à l'école Thérèse-Martin (2<sup>e</sup> possibilité) :**  
Français, écriture, langue d'enseignement, 5<sup>e</sup> secondaire 132-520 (Vérification de la feuille de notes)
- Dates de passation des épreuves :
- **18 juillet (9 h à 12h00)** Épreuve de lecture 132-510
  - **25 juillet (9 h à 12h15)** Épreuve d'écriture 132-520